

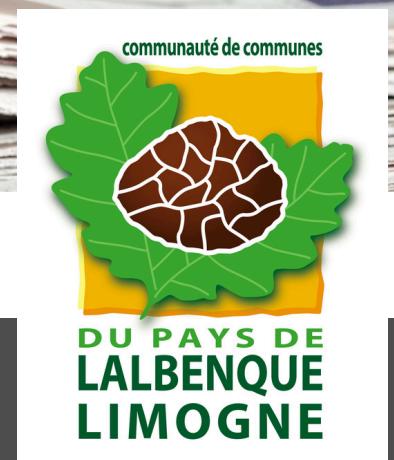


Communauté de Communes
PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE

REVUE DE PRESSE

INFORMATIONS DE LA CCPPL

Semaine du 02 décembre au 08 décembre 2024



PARUTION
06 DECEMBRE
2024

<https://www.ladepeche.fr/2024/12/06/un-chantier-a-28-mEUR-pour-faire-renter-les-phosphatieres-de-bach-dans-une-nouvelle-ere-12370413.php>



Un chantier à 2,8 M€ pour faire rentrer les phosphatières de Bach dans une nouvelle ère



La livraison du chantier est prévue au printemps prochain, estime Jean-Claude Sauvier. / DDM - FLORENCE RAYNAL

Sur la même si

L'essentiel ▶

Fermées pour l'hiver, les phosphatières du Cloup d'Aural en profitent pour achever leur mue. Au printemps, à sa réouverture, le site prendra une autre ampleur avec son centre d'interprétation.

rimoine, Lot

La billetterie est fermée. Aucune voix enfantine ne résonne dans le bâtiment des animations. Seules les entreprises s'activent aux phosphatières du Cloup d'Aural, à Bach. Fermé pour l'hiver, le site est en chantier. En 2025, le public y découvrira un tout nouveau bâtiment.

Un site "unique en France et très rare dans le monde"

Imaginez : depuis le parking, au milieu des chênes du causse, on se dirige vers une longue construction basse. Au bout d'un long mur de pierre, c'est l'entrée vers la billetterie et la boutique. À gauche : des bureaux, des espaces techniques, l'office de tourisme et la maison de la réserve naturelle nationale. À droite : un centre d'interprétation, sorte de musée moderne. Documents, écrans, postes interactifs, fossiles y racontent l'histoire de la terre, le phosphate et la richesse paléontologique du Quercy. C'est aussi là que se trouvent les réserves. Le bâtiment des animations scolaires est toujours là. L'ancienne billetterie aussi, mais c'est un lieu de restauration.

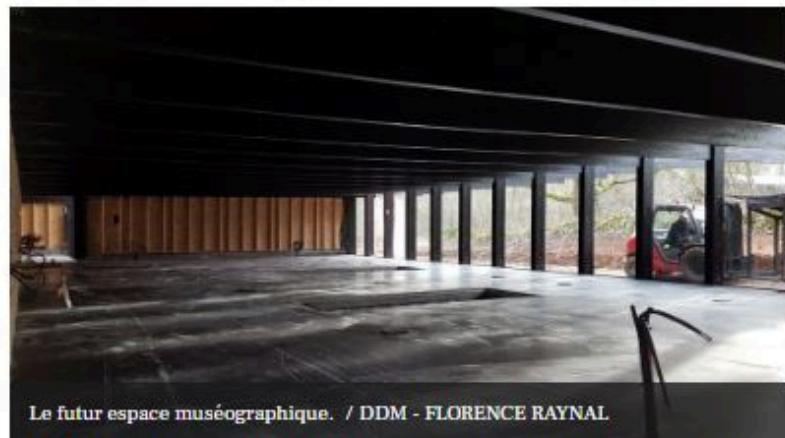


Bureaux, espace technique et maison de la réserve naturelle nationale seront installés ici. / DDM - FLORENCE RAYNAL

Bref, un espace à la mesure du site "unique en France et très rare dans le monde", souligne Jean-Claude Sauvier, président de la communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne. La phosphatière du Cloup d'Aural est l'une de ces cavités creusées à la fin du XIXe siècle pour extraire le phosphate né de gisements de fossiles. Or le Quercy est reconnu au plan mondial pour sa concentration en fossiles sur de faibles surfaces : en quelques m², on peut parcourir 30 millions d'années. Le Cloup d'Aural est un des sites phares qui ont permis au PNR d'obtenir le label Géoparc. Mais lors de la labellisation, l'Unesco avait regretté l'absence d'un tel équipement.

Une livraison prévue au printemps

Pour mener ce vaste projet de requalification, plusieurs partenaires se sont réunis dans un comité de développement autour de l'intercommunalité : parc naturel régional et Géoparc mondial Unesco des Causses du Quercy, office de tourisme Cahors vallée du Lot, association des phosphatières du Quercy. Reste que l'investissement est costaud pour une petite communauté de communes : 2,8 millions d'euros dont un quart d'autofinancement, le reste venant de subventions de l'Etat (1 M€), l'Europe, le département et la région. Mais les objectifs, qu'ils soient scientifiques ou économiques, sont de taille : mettre en valeur un patrimoine extrêmement riche et créer un pôle touristique au coeur de cette partie du Lot.



Le futur espace muséographique. / DDM - FLORENCE RAYNAL

Les travaux du bâtiment ont débuté en janvier. En ce début décembre, la dalle vient d'être coulée. Étapes suivantes : le cloisonnement intérieur et les raccordements de réseaux. Viendront ensuite les finitions, et l'aménagement. Si tout va bien, la livraison est prévue au printemps. Le regroupement Orliac, lauréat du concours d'architecte, "a essayé de faire un bâtiment qui se marie avec la nature, souligne le président de la CCPLL, et on a conservé le maximum d'arbres". En ossature bois, isolée, couverte de panneaux solaires, la construction intégrera aussi une récupération d'eau de pluie. La majorité des entreprises sont lotoises, le bois vient du Massif Central et la pierre de carrières de la CCPLL.

L'objectif : doubler la fréquentation

Une nouvelle étape dans la valorisation du site, entamée voilà un quart de siècle. Jean-Claude Sauvier rappelle que c'est un ancien maire de Bach, Pierre Burg, qui a eu l'idée de faire visiter le lieu. La communauté de communes a poursuivi le projet, d'abord sous le mandat de Jacques Pouget. Au fil des ans, la fréquentation est passée de 2 200 visiteurs en 2000 à 15 000 en 2022. Avec le nouveau centre, l'ambition est de la doubler en sept à dix ans. Jean-Claude Sauvier espère y arriver en 2026. Cette année, 18 000 personnes ont visité les phosphatières du Cloup d'Aural.

Des fossiles de retour

L'exposition permanente et les expos temporaires du centre d'interprétation permettront de découvrir des fossiles d'ici, de retour sous forme de prêts. La majorité de ceux qui ont été découverts dans les phosphatières du Quercy en sont partis et sont actuellement stockés un peu partout en France : à Montauban, Gaillac, Villefranche-de-Rouergue, mais aussi Toulouse, Montpellier, Lyon. Il y en a même à New York et Buenos Aires. Ce sont des dizaines de milliers de fossiles qui ont ainsi quitté le Quercy. Les plus gros, comme le cadurcothèque, ont été trouvés il y a un siècle et demi, au pic de l'extraction. Aujourd'hui, comme de nombreuses phosphatières ont été fouillées, les chercheurs发现 des choses beaucoup plus fines jusqu'à des insectes fossilisés dans leur pupe (sorte de chrysalide).



Lalbenque. Le plan d'urbanisme adopté par les élus communautaires



Les élus ont voté le PLUi. Photo BG.

Mercredi 27 novembre l'approbation du PLUi, plan local d'urbanisme Intercommunal, était à l'ordre du jour de la séance plénière du Pays de Lalbenque/Limogne. Son processus d'élaboration a débuté en 2017 et a suivi différentes étapes : validation du PADD (projet d'aménagement et de développement durable), concertation, arrêt du projet, consultation des huit PPA (personnes publiques associées), enquête publique et ajustement du dossier. Elles permettent aujourd'hui de finaliser un document au plus près des aspirations du territoire de la communauté de communes, tout en respectant le cadre réglementaire et législatif.

Les lois SRU, Alur, Elan, ZAN, climat-résilience, le SCOT ont bouleversé ces dernières années le développement de l'urbanisme. Ce cadre réglementaire s'impose à tous et les bureaux d'études avec le service urbanisme de la CCPLL ont été présents tout au long de l'élaboration du PLUi, afin de trouver les solutions les moins pénalisantes pour le territoire et le développement des communes.

Pour rappel, c'est la commission urbanisme du 3 juillet 2024 qui a permis de valider les ajustements à opérer pour prendre en compte les conclusions de la consultation (avis des PPA, enquête publique). Il est à noter que ces ajustements ne modifient pas de manière substantielle les possibilités de construction et d'usage du sol.

Le PLUi entrera en vigueur dès sa publication sur le Géoportail de l'urbanisme (GPU) et s'appliquera automatiquement aux communes au RNU (règlement national d'urbanisme, Belmont-Sainte-Foi, Cénevières, Concots et Saillac) et remplacera automatiquement les PLU actuels (Beauregard, Flaujac-Poujols, Belfort-du-Quercy, Lalbenque, Limogne-en-Quercy). Concernant les cartes communales (Bach, Berganty, Cénevières, Crégols, Cremps, Escamps, Esclauzels, Laburgade, Lugagnac, Montdoumerc, Varalre, Vaylats et Vidallac), elles sont abrogées conjointement à l'approbation du PLUi. L'approbation du PLUi permet également d'instituer le périmètre du DPU (droit de préemption urbain) sur toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) telle que délimitée dans le règlement graphique du PLUi de la CCPLL. Ainsi, les communes n'auront plus à délibérer dans le cadre d'une création d'un périmètre de DPU.

La compétence relative à l'exercice du droit de préemption urbain reste communautaire, et le processus d'instruction actuel est inchangé. Les mairies continuent d'être le guichet unique de réception des déclarations d'intention d'alléger (DIA), même si l'instruction est de compétence intercommunale. Le président délègue provisoirement le DPU, à l'occasion d'une DIA avec volonté de préemption, à la commune concernée ou à un concessionnaire d'une opération d'aménagement, dans le cadre de la réalisation d'une opération d'intérêt communal.



Programme LEADER

Nouvelle dynamique pour le Grand Quercy

Le Comité de Programmation LEADER s'est réuni pour la première fois, marquant le coup d'envoi du programme 2024-2027. Ce programme européen de subventions signifie Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale, il a pour but de soutenir le développement des territoires ruraux et l'innovation. Le programme LEADER du Grand Quercy concerne la moitié sud-ouest du dé-

partement du Lot : la communauté d'agglomération du Grand Cahors, hors ville de Cahors et les communautés de communes Pays de Lalbenque Limogne, Quercy Blanc, Vallée du Lot et du vignoble, Cazals Salviac, Quercy Bouriane et Causse de Labastide Murat. LEADER vise à financer des projets variés : développement économique, tourisme, culture, services à la population et

transition écologique. Il s'adresse à tous les porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés. Pour bénéficier d'une aide européenne, les projets doivent s'inscrire dans l'un des cinq axes stratégiques : Développer les services pour attirer et maintenir des actifs et renforcer l'attractivité. Préserver la diversité et la richesse culturelle et patrimoniale. Favoriser le développement des petites entreprises et de

l'emploi. Accompagner le territoire dans la transition environnementale et énergétique. Encourager la coopération entre territoires français et européens. Si vous souhaitez déposer un projet ou avoir plus d'informations, rendez-vous sur le site du Grand Quercy : <https://www.grand-quercy.fr/>

MC



Prêt pour les phosphatières au conseil communautaire

Mercredi 27 novembre s'est tenu un conseil de la CCPLL (communauté de communes du Pays Lalbenque-Limogne) à la maison communautaire de Lalbenque sous la présidence de Jean-Claude Sauvier. Beaucoup de points à l'ordre du jour... Concernant le budget : En premier : un prêt pour le projet de requalification des phosphatières du Cloup d'Aural, il a été voté un prêt relais de 1000 000 € et un long terme de 500 000€. Concernant le budget principal une décision modificative a été effectuée, il a été ensuite acté l'admission de créances éteintes au budget principal de 400 € et annexe SPANC de 80 €. Ensuite il a

été voté des subventions, au CIAS 15 500€, 600€ à l'association Babel Gum, pour la manifestation « Les Pics Nic décalés » association qui demande le changement d'attributaire à la Compagnie « La Cabriole ». Il a été ensuite question de modification du règlement d'attribution de subventions aux associations, de reversement aux communes de la part compensation Part Salaire. Pour le projet sportif et culturel la CCPLL a décidé de reconduire l'aide « Projet sportif jeunes ». Concernant la maison de santé de Limogne les subventions ont été actées. Etat : 500 000 €, région 110 000€ département 110 000€ et autofinancement



Le conseil de la CCPLL mercredi 27 novembre - Crédits : JLM46
de la CCPLL 80 000€. Ont effectifs ainsi qu'en urbanisme, la validation du ensuite été voté la modification du tableau des eff. PLUI.

JLM46



Atelier

Venez découvrir l'atelier numérique « Mémoire » le vendredi 06 décembre de 15h à 17h à la MARPA de Lalbenque. Informations et inscription auprès de la conseillère numérique Delphine Gannay au 07 88 74 49 70 ou à l'adresse numerique@ccpll.fr.

JLM46